



APPEL DES COTISATIONS 2018

Pour l'année 2018, la cotisation du C.N.L.F. s'élève à 170 € par famille, inchangée.

Nous vous rappelons que la cotisation est payable au 1er Janvier de chaque année et au **plus tard le 15/01/2018**.

Merci de retourner votre chèque libellé à l'ordre du C.N.L.F. accompagné du bordereau réponse à découper ainsi que la fiche signalétique individuelle.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année !



REGLEMENT DE LA COTISATION POUR L'ANNEE 2018

DATE :

NOM : PRENOM :

C.N.L.F.
1, Quai de Sénac
17630 LA FLOTTE EN RE

Ci-joint un chèque de 170 €

Sur banque :

N° du chèque :

Chèque émis par (si nom différent du vôtre)